Mecelec telecoms
Ile-de-France

Tel. +33 4 75 07 87 07
Fax +33 4 75 07 87 48
www.mecelec-telecoms.com

B.P. 96 Mauves
07302 Tournon-sur-Rhône Cedex
France

Communiqué de Presse, le 15 mai 2006

Le haut débit via le réseau électrique

MECELEC (1) lance un appel d'offres international pour choisir la technologie et le/les partenaires industriels dans le cadre de la délégation de Service Public du SIPPEREC (2 et 3) :

Premier projet en France et au niveau mondial portant sur un déploiement d'une telle ampleur, ce projet « Courant Porteur en Ligne (4) » concerne plus de 80 communes de la première couronne parisienne soit un potentiel de 1,5 million de foyers.

En tant que délégataire du SIPPEREC, suite à la décision du 30 mars 2006, MECELEC a créé une société ad hoc (MECELEC TELECOMS Ile-de-France) pour mettre en œuvre cette délégation et lance un appel d'offres international pour sélectionner la technologie et les équipementiers qui réaliseront la boucle locale d'accès CPL .

L'état de l'art :

Les équipements les plus déployés actuellement permettent de créer des boucles locales d'accès CPL d'environ 15 Mbits/s partagés utiles, ce qui permet de délivrer à l'utilisateur final, dans des conditions régulières de service, 1 Mbits/s.

Plusieurs fabricants de composants CPL annoncent depuis un peu plus d'un an des débits de 200 Mbits/s, ce qui devrait permettre aux équipementiers de proposer dans un futur proche des solutions permettant 5 à 10 Mbits/s à l'utilisateur final en régime permanent.

Il n'y a pas encore de norme internationale et trois technologies principales sont actuellement en concurrence :

- HomePlug Powerline Alliance qui compte environ 65 membres, notamment Intel, Intellon, Spidcom…, pour les fabricants de composants, et Devolo, Linksys, Main.net …, pour les équipementiers.
- Universal Powerline Association (UPA) qui regroupe 18 membres dont DS2 fabricant de composants et Corinex**,** Current Technologies, Ilevo - Schneider Electric Powerline Communications AB (SEPC) …, pour les équipementiers.
- Consumer Electronics Powerline Communications Alliance (CEPCA), qui rassemble notamment Analog Devices, Panasonic, Mitsubishi, Sony, Toshiba…

L'appel d'offres :

Compte tenu de ce contexte, l'appel d'offre sera à la fois un choix de standard(s) et de partenaire(s) industriel(s). Par hypothèse il est ouvert à toutes les technologies et à tous les acteurs du marché qui désirent proposer leurs solutions et, s'ils sont choisis, acquérir un avantage compétitif majeur en participant à la réalisation d'un des plus grands réseaux CPL haut débit du monde.

MECELEC procédera aux essais et expérimentations qui permettront de retenir ce ou ces partenaires.

Les principaux critères de choix seront bien évidemment la fiabilité, les prix des composants et la qualité du support technique. De plus seront analysés tout spécifiquement :

Pour les équipements actifs :

- La conformité aux normes et directives applicables à ce type d'équipements.
- Le débit et la QoS.
- La portée avec et sans répéteur.
- La facilité de déploiement et d'intégration.
- L'adaptabilité automatique aux conditions de transmission du signal CPL.

Pour les équipements d'injection et de couplage :

- Le respect des normes et procédures EDF.
- La facilité et la rapidité d'installation.
- La qualité du couplage.

Pour le système de gestion :

- La facilité d'interfaçage avec les autres systèmes.
- L'exhaustivité des informations traitées.
- L'ergonomie.

Règlement de la consultation :

Le règlement complet de la consultation est disponible sur le site : www.mecelec.fr

Chiffres clés de l'appel d'offres :

- Nombre de transformateurs à équiper : 7 714
- Nombre de foyers potentiels raccordables : 1 550 000
- Déploiement : à partir de janvier 2007

Le choix définitif du ou des fournisseurs est prévu pour le 31 octobre 2006.

Contacts :
Actus Lyon :
Amalia Naveira / Relations analystes/investisseurs – Tél. : 04 72 18 04 92 - anaveira@actus.fr
Marie-Claude Triquet / Relations presse – Tél. : 04 72 18 04 93 – mctriquet@actus.fr

1 - A propos de MECELEC :

MECELEC, créé en 1934, est dès l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques.

A la fin des années 50, MECELEC a pris le tournant du polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques qui étaient jusque là en métal. C'est ce savoir-faire technologique qui a fondé le succès de la société comme équipementier de réseau électrique d'abord, puis équipementier de réseau télécoms et enfin gaz et eau. C'est aussi sur cette technologie que s'est développée toute une branche d'activité (aujourd'hui cédée) dans le secteur automobile.

Mais MECELEC avait déjà à cette époque d'autres compétences qu'elle a complétées au fur et à mesure des années : connectique, électronique, téléphonie, monétique… Ceci lui a permis d'offrir à ses clients non seulement l'enveloppe, coffret ou armoire, mais aussi l'ensemble des équipements intérieurs, souvent de haut niveau technique.
Aujourd'hui MECELEC est une entreprise de 46,2 millions d'Euros de chiffre d'affaires (2005) et de près de 300 salariés dont l'implantation principale est en Ardèche (Mauves – Saint Agrève), avec des établissements à Fabrègues près de Montpellier, à Vonges près de Dijon, à Bilbao Madrid et Barcelone en Espagne et à Cluj en Roumanie.

Dans le cadre de la délégation de service du SIPPEREC, MECELEC a créé une structure spécifique, filiale à 100% : MECELEC TELECOMS ILE-DE-FRANCE SAS.

La société est cotée sur l'Eurolist – compartiment C d'Euronext Paris. Code ISIN : FR0000061244 – MCLC.

2 - A propos de SIPPEREC :

Le SIPPEREC regroupe 86 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, des Yvelines et du Val d'Oise, pour lesquelles il exerce plusieurs compétences dans le domaine de l'électricité et des télécommunications. En tant qu'autorité concédante le syndicat représente les villes et agit en leur nom. Il garantit le bon exercice des services publics, leur développement et leur modernisation.

Il est notamment autorité concédante pour une infrastructure fibre noire à travers un contrat de concession avec la société Irisé et deux réseaux câblés avec Lyonnaise Communications/Noos en cours de construction. Deux autres délégations de service public sont en cours de procédure : DSP fibre optique à l'abonné pour les zones à forte densité économique des communes adhérentes à la compétence télécommunications du syndicat et DSP troisième plaque élargie de fibre optique à l'abonné pour les publics résidentiels de 13 communes.

3 – La délégation de service public du SIPPEREC : Un projet de grande ampleur qui fondera le développement de cette technologie en zone urbaine *(communiqué disponible sur www.mecelec.fr)*.

Le SIPPEREC a engagé en 2002, en partenariat avec EDF et plusieurs opérateurs de télécommunications, un programme d'expérimentations destiné à valider la pertinence au plan technique et économique de la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour mettre en œuvre des services de télécommunications sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Une première série d'expérimentations, conduite sur le territoire des communes de Courbevoie, Levallois-Perret, Nanterre et Rosny sous Bois, en partenariat avec les opérateurs télécoms, a permis de tester le recours à la boucle locale électrique pour mettre en place une offre d'accès Internet haut débit à destination des particuliers et des entreprises. C'est ainsi qu'environ 1 500 utilisateurs ont pu tester ce service.
Par ailleurs, une expérimentation, menée en partenariat avec la commune de Villeneuve-la-Garenne, est en cours afin de tester la mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance sur la boucle locale électrique.

Le délégataire retenu par le comité du SIPPEREC, dans sa séance du 30 mars 2006, est la société MECELEC.
La durée de la concession a été fixée à 15 ans.
MECELEC avait présenté sa candidature à cette Délégation de Services Publics (DSP) dans le cadre de son activité d'équipementier de réseaux électriques et télécoms et parce qu'il avait décidé il y a deux ans d'investir la technologie du CPL (courant porteur en ligne).

La mission de MECELEC porte sur la constitution d'un réseau d'accès télécoms construit sur le réseau électrique de distribution dont les collectivités sont propriétaires et notamment :

- La constitution du réseau CPL par l'installation des équipements CPL dans les postes de transformation et les colonnes montantes des immeubles (soit 7 714 transformateurs à équiper correspondant à 130 000 immeubles).
- L'exploitation du réseau télécoms ainsi constitué.

- La commercialisation de cette capacité de transport auprès des fournisseurs de service (voix sur IP et/ou Internet haut débit, services aux collectivités).

Début d'équipement en 2007 et déploiement total en moins de 5 ans : Le plan de travail développé par MECELEC prévoit plusieurs étapes successives :

1. La sélection des fournisseurs de la technologie CPL
2. La conquête d'un noyau dur de clients-usagers
3. La sélection de l'ensemble des autres partenaires
4. Le début du déploiement en 2007.
5. La fin du déploiement au plus tard en 2011.

4 - Le courant porteur en ligne (CPL) :

Le courant porteur en ligne (CPL) est une technologie mature et révolutionnaire pour apporter l'Internet haut débit et le téléphone (Voix sur IP) par la prise électrique et offrir de nouveaux services aux habitants et aux collectivités locales.

A - Le CPL, qui était encore considéré il y a 5 ans comme une chimère technologique, est aujourd'hui utilisé de façon commerciale dans de nombreux pays (Allemagne, Autriche, Etats Unis, Espagne, Suisse…) pour raccorder des foyers à Internet. C'est un concurrent direct de la technologie ADSL.

Le principal avantage de la technologie est son très faible coût à la fois d'installation et d'exploitation.

Cette technologie consiste à :

- injecter par modem le signal sur les lignes électriques basse tension au niveau des transformateurs moyenne tension / basse tension,
- renforcer à intervalles réguliers ce signal par des répéteurs,
- équiper l'utilisateur d'un modem final branché dans la prise électrique.

Plusieurs transformateurs peuvent être couplés entre eux par le CPL sur le câble moyenne tension. A partir des transformateurs, l'accès au réseau Internet peut se faire par le câble téléphonique classique, une fibre optique ou une liaison hertzienne ou WI MAX (réseau dit de « collecte »).

De nombreuses entreprises développent les équipements nécessaires (Corinex, Intellon, Main.net, Mitsubishi, Schneider, Sumitomo …), ce qui fait que les performances s'accélèrent et que les coûts baissent. De grands acteurs comme Google et IBM ont en 2005 décidé d'investir dans cette technologie.

B - En outre, la technologie est très compétitive pour un ensemble de services aux collectivités tels que la vidéosurveillance, le contrôle d'accès des bâtiments, la gestion technique des énergies etc. En effet, ces applications peinent à se développer actuellement du fait des coûts importants des réseaux télécoms qu'il faut construire pour les activer. Le très faible coût d'installation des CPL rendra accessible ces nouveaux services au plus grand nombre.
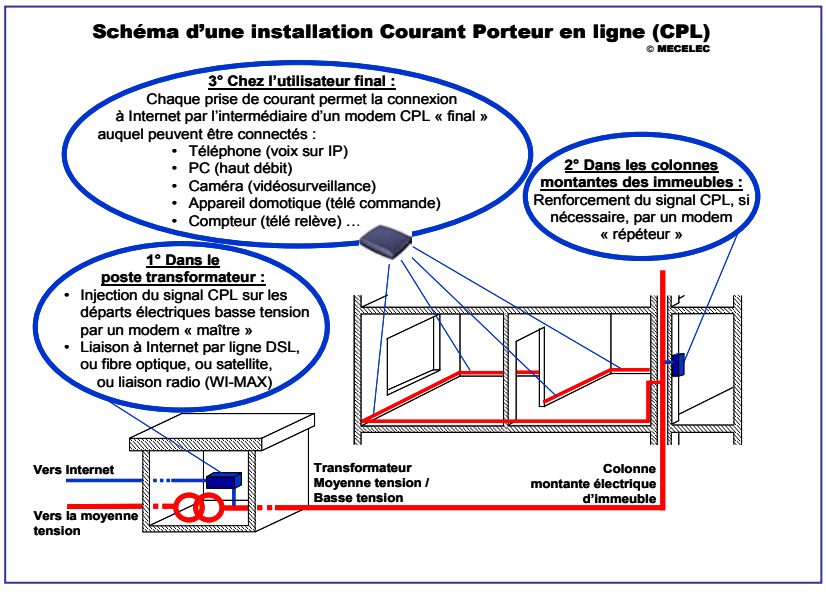
Avec ces perspectives, le CPL aura à coup sûr une place majeure et mondiale à 5 ans dans le panorama des technologies télécoms.